LE SERVICE PUBLIC « EN MARCHE … ARRIERE » !

Le Prélèvement à la source… une simplification pour qui ?

Pour vous, contribuables
Une contemporanéité faussée : à titre d'exemple, les réductions et crédits d'impôt ne sont pas pris dans le calcul du taux de prélèvement d'où le versement d'un acompte forfaitaire de 60 % pour certains crédits et réductions pris en compte dans la déclaration 2018 des revenus 2017. **Une fausse simplification** : la vigilance des contribuables doit être renforcée sur le taux de prélèvement effectué, sur toutes évolutions de la situation du foyer fiscal (événement familial ou évolution des revenus) qui peut être modulé sans contrainte à la hausse mais encadré pour la baisse **Un service à l'usager détérioré** par des engorgements dans les services d'accueil qu'ils soient téléphoniques, courriels ou physiques avec notamment des accueils physiques fermés avant l'heure pour absorber le flux des contribuables.

2017 : fermeture de la trésorerie de Selongey
2018 : fermeture de la trésorerie de Gevrey Chambertin
2019 : 4 trésoreries supprimées :
Sombernon, Mirebeau sur Bèze, StJean de Losne et Dijon OPH
2019 encore 36 suppressions d'emplois en Côte d'Or
2020 : combien de trésoreries et d'emplois supprimés ?

A l'appel de l'intersyndicale, les agents des Finances Publiques de Côte d'Or se mobilisent pour défendre le service public, leurs missions et leurs emplois pour VOUS et pour NOUS,

Si vous aussi vous souhaitez défendre votre service public de qualité, apposez votre signature,

Nom	Signature	Nom	Signature

Nom	Signature	Nom	Signature